



	Mont de Eau Agglo	Délibération	Nomenclature Acte
	Conseil d'administration Séance du 27 novembre 2025	N° DEL-25-11-8	7.1.3 - décisions en matière de tarif
<b>Objet : Bordereau des prix - Tarifs 2026– ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF</b>			

L'an deux mille vingt-cinq et le jeudi 27 novembre, le Conseil d'administration de Mont de Eau Agglo, dûment convoqué le jeudi 20 novembre 2025, s'est rassemblé dans la salle de réunion du rez-de-chaussée de la Maison de l'eau, sous la présidence de Monsieur Bernard KRUZYNSKI Vice-Président du Conseil d'Administration.

**Étaient présents à la séance :**

Monsieur Philippe EYRAUD Conseiller Municipal  
 Madame Marie-Christine BOURDIEU Vice-Présidente du Conseil Communautaire  
 Madame Chantal PLANCHENAULT Conseillère Communautaire  
 Monsieur Alain BACHE Conseiller Communautaire  
 Monsieur Joël BONNET Vice-Président du Conseil Communautaire  
 Monsieur Bernard KRUZYNSKI Vice-Président du Conseil Communautaire  
 Madame Patricia BEAUMONT Conseillère Communautaire  
 Monsieur Michel GARCIA Membre du bureau Communautaire  
 Monsieur Jean-Louis DARRIEUTORT Membre du bureau Communautaire  
 Monsieur Thomas DASTUGUE Conseiller Municipal  
 Monsieur Jean-Paul GANTIER Membre expert  
 Monsieur Francis GUILHAMOULAT Membre expert

**Excusés ayant donné procuration :**

Monsieur Charles DAYOT Président du Conseil Communautaire donne procuration à Monsieur Bernard KRUZINSKY  
 Monsieur Vincent RUQUOIS Membre expert donne procuration à Monsieur Michel GARCIA  
 Monsieur Jean-Claude DAVIDSON Membre expert donne procuration à Madame Marie-Christine BOURDIEU

**Excusés :**

Monsieur Bruno ROUFFIAT Conseiller Communautaire  
 Madame Catherine PICQUET Conseillère Communautaire  
 Monsieur Dominique TAUZIN Conseiller Communautaire  
 Madame Nathalie BOIARDI Membre du bureau Communautaire représentée par Monsieur DASTUGUES  
 Monsieur Claude COUMAT Membre du bureau Communautaire  
 Madame Dixna BOULEGUE Membre expert



**Objet : Bordereau des prix - Tarifs 2026 - ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

**Rapporteur : Monsieur Bernard KRUZYNSKI**

Le conseil d'administration est invité à délibérer sur les tarifs du bordereau des prix des services de l'assainissement collectif pour l'année 2026.

Dans le cadre d'opérations d'extensions, de renouvellement de réseaux et de création de nouveaux branchements, les services réalisent pour leur compte ou pour le compte de tiers, des travaux de fourniture et pose de canalisations et branchements.

Ces prestations sont facturées pour le compte des services ou pour le compte de tiers en se référant aux circulaires n° 2003-63 relative à la modification du fascicule 70 : « Ouvrages d'assainissement » et n° 2003-29 relative à la modification du fascicule 71 : « Fourniture et pose de conduites d'adduction et de distribution d'eau du cahier des clauses techniques générales applicable aux marchés publics de travaux ».

**Vu les statuts de Mont de Eau Agglo,**

**Vu la délibération du Conseil d'Administration en date du 01 juillet 2024 qui fixe les indices et formules de reconduction de ce bordereau des prix,**

**Considérant les variations d'indices et formules de reconduction,**

**Entendu le rapport de présentation,**

**Le Conseil d'administration après en avoir délibéré décide à l'unanimité :**

**Article 1 : Décide d'appliquer pour l'exercice 2026, une augmentation de 1,2 % pour les prix des chapitres 6 du bordereau assainissement non collectif.**

**Article 2 : Décide d'appliquer pour l'année 2026, une augmentation de 2 % pour les prix 1 à 5 du bordereau assainissement non collectif.**

**Article 3 : Approuve les bordereaux de prix assainissement non collectif joints qui reprennent l'ensemble des tarifs qui seront appliqués à compter du 1er janvier 2026.**

**Article 4 : Autorise Monsieur le Directeur de Mont de Eau Agglo, à signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.**

**Article 5 : Précise que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.**

Fait et délibéré au siège de Mont de Eau Agglo, le 27 novembre 2025

**Pour extrait conforme,**

**Chantal PLANCHENAUT,**

Le Secrétaire de séance,

  


**Charles DAYOT,**

Président du conseil d'administration  
de Mont de Eau Agglo

  
